

→ Ensemble, nous avons plein de ressources

Le recyclage permet de limiter les importations de matières premières, de contribuer aux économies d'énergie, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de participer à une démarche écologique et critique.

En donnant une deuxième vie aux emballages vides, vous évitez le gaspillage, vous produisez mieux et vous participez activement au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.



Les Big bags et sacs sont recyclés à 100%. Par exemple, on fabrique 2 m³ de plaques isolantes pour le bâtiment avec 6 Big bags.

Grâce à ADIVALOR, l'initiative lancée en 2001 par l'industrie de la protection des plantes bénéficie aujourd'hui à l'ensemble des professionnels de l'agro-fourniture.

Sur le site internet www.adivalor.fr, vous avez accès à l'intégralité des informations de la filière :

- les distributeurs partenaires,
- les dates et sites des collectes dans votre département,
- la liste des contributeurs.

Pour plus d'information, renseignez-vous auprès de votre conseiller habituel.



Tous les lieux et dates de collectes sont publiés sur www.adivalor.fr



ADIVALOR®

LE CATSUD - 48 cours Albert Thomas - 69371 Lyon cedex 08
tel. 04.72.69.93.60 - email : info@adivalor.fr

www.adivalor.fr

Ces organisations représentent l'industrie de la protection des plantes (UPPP, UPP), les coopératives (Oosp de France, mélange de grain, INNOV), les principales sociétés (DIA) et les agriculteurs (FNCA, FNCCA) sont les membres fondateurs d'ADIVALOR. Ces organisations représentent l'ensemble du territoire (SOVETIA), des semences (ARES), des filières plastiques agricoles (COPA) et des producteurs d'hydrogène en agriculture (SEPH) sont les partenaires associés d'ADIVALOR.

EMBALLAGES VIDES

Big Bags et sacs plastiques

*ensemble,
recyclons!*



allons plus loin pour la nature



ADIVALOR®

→ Ensemble, responsables et volontaires

Agriculteurs, en tant que professionnels, vous êtes responsables de l'élimination de vos déchets (décret n° 94-609 du 13 juillet 1994). Le brûlage ou l'enfouissement des emballages sont interdits.

En participant aux collectes, vous êtes en conformité avec la réglementation et vous participez aux démarches de progrès engagées par toute la profession agricole.



Ces collectes s'inscrivent dans le cadre de l'organisation nationale de gestion des produits d'agro-fourniture en fin de vie, gérée par ADIVALOR. Plus de 1 000 distributeurs, coopératives et négoce, ont mis en place un service de collecte auprès de leurs clients. Ils bénéficient, sur l'ensemble du territoire, de l'appui du réseau FNSEA et des Chambres d'agriculture. Les metteurs en marché (fabriquants, conditionneurs, importateurs) sont à l'initiative de cette démarche volontaire et exemplaire :

- pour les engrains et amendements, l'Union des Industries de la Fertilisation (UNIF) en concertation avec l'Association Française de Commercialisation et de Mélange d'Engrais (AFCOME),
- pour les semences et plants, le Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants (GNS) et les fédérations professionnelles ont créé l'Association pour la Récupération et le Recyclage des Emballages de Semences (ARES).

→ Les bons gestes pour bien recycler

Les étapes suivantes doivent être scrupuleusement respectées.

Attention de ne pas mélanger dans un même fagot les big bags et les sacs

Big bags "1 point"

✓ Secouez le big bag et videz-le intégralement de tout contenu



✓ Enlevez les agrafes métalliques



✓ Posez le big bag à plat, sur une surface plane et propre, et pliez-le en 3, avec l'anse à l'intérieur



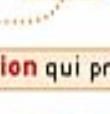
✓ Faites un fagot avec 10 big bags pliés et attachez avec de la ficelle agricole



✓ Stockez vos fagots à l'abri des intempéries, sur une palette astuce : vous pouvez utiliser une deuxième palette, par-dessus, pour caler les big bags



✓ Apportez vos fagots chez votre distributeur aux dates de collecte annoncées



x10

Big bags "4 points"

✓ Secouez le big bag et videz-le intégralement de tout contenu



✓ Posez le big bag à plat, sur une surface plane et propre, et pliez-le en 4, avec les anses à l'intérieur



✓ Faites un fagot avec 5 big bags pliés et attachez avec de la ficelle agricole



✓ Stockez vos fagots à l'abri des intempéries, sur une palette astuce : vous pouvez utiliser une deuxième palette, par-dessus, pour caler les big bags



✓ Apportez vos fagots chez votre distributeur aux dates de collecte annoncées



x5

Sacs plastique

✓ Assurez-vous que les sacs sont bien vidangés et le plus propre possible



✓ Déposez les sacs à plat sur une surface propre astuce : disposez les ficelles sur le support avant de déposer les sacs pour faciliter la fabrication des fagots



✓ Faites un fagot avec 50 sacs à plat et ficeliez le fagot



✓ Stockez vos fagots à l'abri des intempéries, sur une palette astuce : vous pouvez utiliser une deuxième palette, par-dessus, pour caler les big bags



✓ Apportez vos fagots chez votre distributeur aux dates de collecte annoncées



x50

Pour bénéficier du service de collecte

• Vous êtes exploitant agricole ou utilisateur professionnel (entreprises d'espaces verts...).

• Vos emballages doivent être parfaitement vides : la présence de résidus de produits ou de corps étrangers présente des risques pour les opérateurs et rend le recyclage impossible.

• Vos big bags doivent être bien fagotés ! Pas de vrac, ballot ou rouleau !

• Vous devez rapporter vos emballages vides chez votre distributeur, partenaire de La filière ADIVALOR (liste consultable sur le site internet www.adivator.fr).

• Seuls les big bags et les sacs plastique portant le pictogramme Adivator seront pris en charge gratuitement.



Ce pictogramme signifie que le metteur en marché du produit contribue au financement de la collecte et de la valorisation des emballages usagés.

pour votre sécurité

Lors de la manipulation des big bags, il est important de :

→ s'équiper de protections individuelles (gants, vêtements de travail...)

→ ne pas boire, manger, ni fumer
Pour le stockage, il est recommandé de maintenir une distance de sécurité (6 mètres minimum) entre les big bags et sacs plastiques usagés et les engrangements.

en cas d'accident :
SAMU : 16.

Demandez une attestation qui prouve que vos emballages seront recyclés, conformément à la réglementation en vigueur.